



IDEn

INSTITUT DU DROIT DE L'ENVIRONNEMENT DU BARREAU DE BORDEAUX

Qu'est-ce que l'IDEn ?

Regroupant des avocats ayant une complémentarité de compétences et d'expertise en matière de droit de l'environnement, l'IDEn a vocation à promouvoir la culture de cette spécialité dans ses différentes facettes, ses évolutions et sa complexité.

Pourquoi ?

Dans la mesure où les problématiques environnementales deviennent de plus en plus centrales et irriguent désormais de nombreuses branches du droit, le Barreau de Bordeaux a considéré nécessaire de se doter d'un organe expertal adoptant une approche transversale pour la promotion et la diffusion de la pratique du droit de l'environnement.

Constituant un espace de réflexion, l'IDEn a pour but d'accompagner tout type d'acteurs dans un triple contexte propre à ce droit :

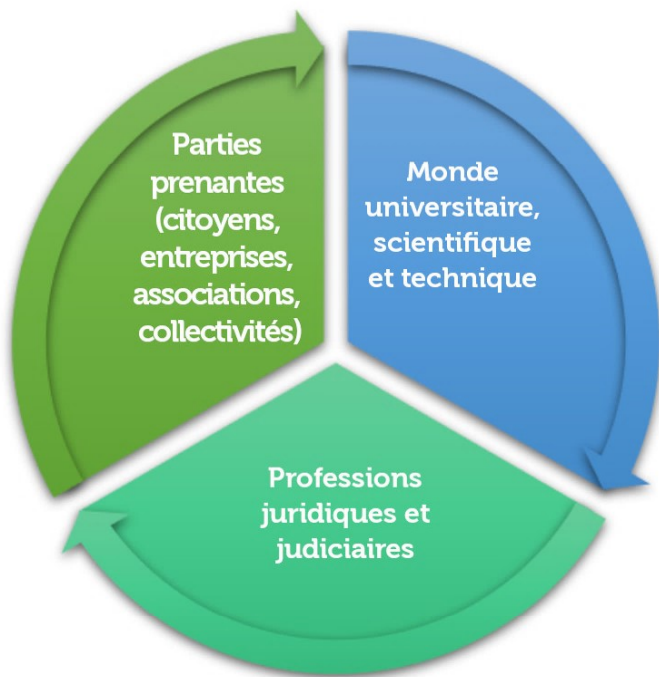
- 1) La complexification normative (pluridisciplinarité et réformes fréquentes) ;
- 2) Le développement de la justice spécialisée et de risques contentieux, notamment en matière de responsabilité ;
- 3) L'évolution sociétale caractérisée par une sensibilité de plus en plus forte face aux enjeux liés à l'environnement (climat, transition énergétique, biodiversité, santé ...).

Comment ?

Parce que le droit de l'environnement occupe désormais une place centrale, tous les avocats membres de l'IDEn jouent un rôle majeur auprès de tout type d'acteurs dans :

- L'information et la formation pour la connaissance des normes environnementales ;
- Le conseil et la sécurisation dans la conduite des projets ;
- Les procédures contentieuses.

L'action de l'IDEn est orientée en transversalité auprès de tous les publics concernés par le droit de l'environnement :



Les types d'intervention de l'IDEn dans le domaine du droit de l'environnement sont :



Principaux domaines de compétences

